



BULLETIN D'ADHESION

(merci de joindre à ce document votre formulaire P0PL de déclaration de début d'activité)

Civilité

Je soussigné(e) M. Mme Melle Société (merci de préciser le type) *

Nom et Prénom ou dénomination sociale :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Adresse professionnelle :

Tél personnel : Tél portable :

Tél professionnel : Fax :

E-m@il :

Envoi du courrier à l'adresse

Professionnelle

Personnelle

Profession

Nature de l'activité : Remplaçant(e) Installé(e) Assistant collaborateur

N° SIRET : Code NAF :

Régime Fiscal

Déclaration contrôlée 2035 de plein droit Déclaration contrôlée 2035 sur option Micro BNC Option Traitements & Salaires

T.V.A.

Exonéré Franchise en base Réel simplifié Réel normal

Nom et adresse du Service des Impôts des Entreprises

Nom et adresse du Cabinet Comptable

N° SIRET :

Date de début d'activité
(indiquée au CFE-URSSAF) :

Adhésion pour l'exercice :

En cas de début d'activité en cours d'année : dans les 5 mois suivant la date de début d'activité communiquée à l'URSSAF.

En cas de 1ère adhésion à une association : avant le 1er juin de l'année considérée.

En adhérant à l'A.A.G.P.L. je m'engage à respecter les obligations qui découlent de mon adhésion dont j'ai pris connaissance au verso.

et certifie :

- qu'il s'agit de ma 1ère adhésion à une Association Agréée
 changer d'Association Agréée. Date de radiation à l'ancienne AGA :

(Merci de nous fournir un certificat de radiation)

déclare :

adhérer à l'ASSOCIATION AGREEE DE GESTION DES PROFESSIONS LIBERALES et m'engage à respecter les obligations qui en découlent.

et m'engage :

- à suivre les recommandations qui leur sont adressées, conformément aux articles 371 X à 371 Z de l'annexe II du C.G.I., par les Ordres et Organisations dont ils relèvent, en vue d'améliorer la connaissance des revenus de leurs ressortissants.
- à fournir au CORRESPONDANT de l'Association tous les éléments nécessaires à l'établissement de déclarations sincères et complètes.
- à autoriser l'Association à communiquer à l'Agent de l'Administration Fiscale qui lui apporte son assistance technique les documents mentionnés au présent article.

Fait à

, le

Signature :

Comment avez-vous connu notre Association :

- Internet Cabinet comptable Champ'AGJIR
 Bouche à oreille Pages jaunes Autre : _____

OBLIGATIONS

Tout Adhérent à l'AAGPL, déclare souscrire aux recommandations prévues aux articles 371 X à 371 Z de l'annexe II du C.G.I., à savoir :

1°) Tenir les documents prévus aux articles 99 et 101 bis du code général des impôts conformément à l'un des plans comptables professionnels agréés par le ministre de l'économie et des finances.

2°) En ce qui concerne les recettes, mentionner sur ces documents le détail des sommes reçues, l'identité du client, le mode de règlement et la nature des prestations fournies.

Toutefois, lorsque les dispositions de l'article 378 du code pénal relatives au secret professionnel sont applicables, la nature des prestations fournies n'est pas mentionnée et l'identité du client peut être remplacée par une référence à un document annexe permettant de retrouver cette indication et tenu par le contribuable à la disposition de l'Administration des Impôts. A l'égard des organismes tenus d'établir des relevés récapitulatifs par praticien en application de l'article L.97 du livre des procédures fiscales, le droit de communication ne peut, en ce qui concerne la nature des prestations fournies, porter que sur les mentions correspondant à la nomenclature générale des actes professionnels.

3°) Accepter le règlement des honoraires par carte bancaire par chèques libellés dans tous les cas à leur ordre et ne pas endosser ces chèques, sauf pour remise directe à l'encaissement,

4°) Informer leurs clients de leur qualité d'adhérent à une Association agréée, si tel est le cas, et de ses conséquences en ce qui concerne notamment l'acceptation du paiement des honoraires par chèque ou par carte bancaire selon les modalités cumulatives suivantes :

a) Par apposition dans les locaux destinés à recevoir la clientèle d'un document écrit et placé de manière à pouvoir être lu sans difficulté par cette clientèle, mentionnant le nom de l'Association agréée et reproduisant le texte suivant : " Membre d'une association agréée par l'administration fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par carte bancaire ou par chèques libellés à son nom " ;

b) Par la reproduction dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis aux clients du texte mentionné au a ; ce texte doit être placé de manière à n'engendrer aucune confusion avec les titres ou qualités universitaires et professionnelles.

Les Associations agréées portent les obligations définies aux a et b à la connaissance de leurs adhérents. Ceux-ci informent par écrit l'Association agréée à laquelle ils appartiennent de l'exécution de ces obligations. L'Association s'assure de leur exécution effective ;

5°) Pour les membres des professions de santé, inscrire sur les feuilles de maladie ou de soins, conformément aux dispositions de l'article L.97 du livre des procédures fiscales et du décret n° 72-480 du 12 Juin 1972, l'intégralité des honoraires effectivement perçus même s'ils ne peuvent que partiellement donner lieu à remboursement pour les assurés.

6°) Opter pour la procédure de Télétransmission des Données Fiscales et Comptables en donnant mandat à l'Association pour la transmission par voie électronique des déclarations ou des données comptables, ainsi que de tous documents annexes les accompagnant.

Si toutefois un mandat a déjà été donné à un tiers, l'adhérent devra en informer l'AAGPL.

Pour être validé, votre bulletin d'adhésion doit être accompagné du règlement du droit d'entrée fixé à 40 €.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ASSOCIES DE SOCIETE

NOM	PRENOM	DATE D'ENTREE



ASSOCIATION AGREEE DE GESTION DES PROFESSIONS LIBERALES
DE CHAMPAGNE - ARDENNE

2 Allée Alberto SANTOS DUMONT, B.P. 223 - 51686 REIMS CEDEX 2
51686 REIMS CEDEX 2

SIRET : 31606693500024 - N° d'Agrément : 202510

Fax : 03 26 97 83 85

E-m@il : info@aagpl.com - Site internet : www.aagpl.com

Tél : 03 26 82 84 43

DROIT D'ENTREE

LIBELLE		QUANTITE	PRIX HT	Montant HT
Droit d'entée		1	33,33 € HT	33,33 € HT
Pour les virements : Nom & Prénom INDISPENSABLE.				
Titulaire du compte : A.A.G.P.L.				
Domiciliation : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST 25 rue Libergier - 51088 REIMS Cedex				
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	
10206	51164	06620254120	34	
IBAN (International Bank account Number)				
FR76	1020	6511	6406	6202
		5412	034	
			TVA	MONTANT TVA
			20,0 %	6,67 €
			Total TVA	MONTANT TTC
			6,67 €	40,00 € TTC

(A conserver comme pièce justificative dans votre comptabilité)

✂ =====

DROIT D'ENTREE

(à nous retourner avec le bulletin d'adhésion)

AAGPL 2 Allée Alberto SANTOS DUMONT B.P. 223 51686 REIMS CEDEX 2

info@aagpl.com

NOM - Prénom

PROFESSION

Règlement par : Virement (1)

Chèque (1)

(1) Rayer la mention inutile

N° AGA 2 02 510

www.aagpl.com

Décision d'Agrément N° 519.01.03.78 prononcée par la Direction Régionale des impôts à Châlons-en-Champagne le 24 Mars 1978
Renouvelée les 24 Mars 1981, 1984, 1987, 1990, 1996, 2002, 2008 et 2014.